

Considérant que le conseil municipal souhaite être cohérent avec sa politique environnementale mise en place sur la commune de Loché-sur-Indrois ;

Après en avoir délibéré à la majorité des membres :

- **EMET** un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune du Tranger émise par la Société Le Tranger Parc éolien.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le maire,

Nisl Jensch

La secrétaire de séance,

Claudine Portes

Certifié exécutoire, compte-tenu de sa
Réception en Préfecture le 28/11/2023
Publié le 28/11/2023